

Sujet : « L'attractivité des espaces en France »

En choisissant depuis la session 2018 comme question de géographie de l'agrégation interne « La France, géographie générale », le jury invite les candidats à se réapproprier les différentes approches de la géographie liées à l'étude de France. Ces dernières années, les sujets proposés ont souvent privilégié une entrée par les territoires permettant ainsi de mettre en lumière différents courants de la géographie notamment la géopolitique que les candidats utilisent dans leurs classes. Pour la session 2019, il s'agissait de remettre à l'honneur le concept d'espace (au pluriel dans le sujet) et avec lui l'analyse spatiale afin de s'interroger sur l'organisation des espaces en France. Comme le rappelle Thérèse Saint-Julien, l'analyse spatiale « fait l'hypothèse que, dans la mise en espace de l'étendue, c'est-à-dire dans la formation des répartitions spatiales et dans la constitution des systèmes géographiques, des règles interviennent pour expliquer ce qui relève de choix sociaux indépendants de la variété des milieux physiques. Ces règles sont intégrées dans des modèles qui rendent compte du fonctionnement et de l'évolution des systèmes spatiaux. »¹ (Saint-Julien, 2003). Le sujet « L'attractivité des espaces en France » impliquait d'analyser les processus qui sont à l'origine des structures et des formes d'organisation spatiale en France. L'association du terme « attractivité », pris comme la « capacité à attirer dans une direction, vers un lieu ou vers une aire »², aux « espaces en France », permettait aux candidats de s'interroger sur les interactions spatiales de type gravitaire. De même, il convenait de mobiliser les principaux concepts de l'analyse spatiale comme par exemple ceux de « distance, d'interaction, de portée spatiale, de polarisation, de centralité »³.

Rappel des attendus généraux liés à la dissertation de géographie :

Nous reprenons ici de façon très synthétique des éléments déjà évoqués dans les rapports des sessions 2017 et 2018.

- L'introduction doit être complète (amorce, analyse des termes du sujet qui aboutit à une problématique, annonce du plan)
- La dissertation doit véritablement répondre à une question qui sous-tend l'ensemble de la réflexion et non être constituée de parties interchangeables placées dans un ordre arbitraire.
- Le développement doit mettre en évidence une démarche géographique en répondant aux questions géographiques classiques (Quoi ? Où ? Pourquoi ici et pas ailleurs ? Pourquoi et comment ?) mais aussi en combinant les échelles d'analyse.
- L'espace doit être au cœur de la démarche intellectuelle du candidat et guider sa réflexion. C'est l'essence même de notre discipline.
- La réflexion doit s'appuyer sur des exemples concrets spatialisés.
- L'analyse doit aussi s'appuyer sur des productions cartographiques (deux ou trois) de préférence à des échelles différentes et en respectant les règles de sémiologie graphique. Il en va de même pour la carte de synthèse et sa légende.
- Des références scientifiques sont attendues non pour elles-mêmes mais pour faire progresser un raisonnement. Il n'est donc pas judicieux de les énumérer en introduction.

1 SAINT-JULIEN Thérèse, « Analyse spatiale », in LEVY Jacques, LUSSAULT Michel (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, Paris 2003, p.69-71.

2 Attraction/attractivité in Géoconfluences, disponible en ligne à l'adresse suivante : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/attraction-attractivite>

3 PUMAIN Denise, « Analyse spatiale », in *Hypergéogé*, disponible en ligne à l'adresse suivante : <http://www.hypergeo.eu/spip.php?article38>

- Les références culturelles n'ont d'intérêt que si elles apportent du sens à la démonstration. Or beaucoup de références utilisées par les candidats desservent le propos qui perd sa dimension scientifique.
- La conclusion doit être soignée car elle vient clore la démonstration. Cette dernière doit être travaillée en amont, non pas comme une simple construction rhétorique mais comme l'aboutissement d'une réflexion géographique.

Délimitation du sujet et éléments de définition :

La question de la délimitation du sujet est essentielle. En effet, le jury a constaté cette année que la plupart des candidats avaient travaillé les questions. Néanmoins, beaucoup négligent l'analyse des termes du sujet qui devrait pourtant guider leur réflexion. **Le temps de préparation au brouillon est essentiel.** Ce dernier permet de délimiter le sujet, d'éviter une analyse trop hâtive qui conduit le plus souvent les candidats à traiter un aspect du sujet dans lequel ils sont plus à l'aise et de négliger d'autres éléments attendus.

Avant de rédiger l'introduction, les candidats doivent s'interroger sur les définitions des termes appropriées en fonction du sujet. En effet, les mots utilisés ne sont pas donnés de façon arbitraire et les définitions apportées n'ont de sens que si elles permettent la mise en lien avec les autres termes. Les deux erreurs les plus fréquentes ont porté sur les termes « espaces » et « en ». Le terme espace est souvent difficile à définir quand on l'envisage seul. Or la définition du terme et son utilisation pouvaient être déterminées par les candidats en mettant en lien « espaces » et le terme « attractivité ». En procédant de la sorte, les candidats pouvaient d'emblée s'engager dans une analyse spatiale. Beaucoup de candidats se sont, au contraire, arrêtés sur le terme d'attractivité et l'ont de fait associé à celui de territoire. Cette erreur d'analyse vient aussi sans doute du fait que la plupart des candidats avaient beaucoup à dire sur l'attractivité des territoires et peut-être moins sur l'attractivité des espaces.

« Attractivité » :

Éléments de définition :

On peut ici reprendre la définition proposée par les géographes de l'École Normale Supérieure de Lyon, à savoir la « capacité à attirer dans une direction, vers un lieu ou vers une aire ». L'« attractivité est centripète et cumulative. Elle est à la source des concentrations, des polarisations et de (...) mobilités » et peut « obéir à des logiques gravitaires »⁴. De même, l'attractivité « procède et participe nécessairement d'un processus d'accumulation, donc contribue à la concentration en un point de la population et/ou de facteurs économiques » (Moriconi-Ébrard, 2003). Il convient donc d'interroger les modalités de l'influence de ce processus sur son environnement ainsi que les transformations induites sur les espaces (aménagement et modifications des paysages, hausse des prix du foncier et hiérarchisation des contrastes spatiaux).

L'attractivité se mesure selon trois paramètres :

- sa portée spatiale (mesurée par une distance) ;
- sa nature (hommes, facteurs de production...) ;
- son rythme temporel (régulier, irrégulier, fréquent, exceptionnel), lié à la qualité et à la nature de ce qui attire (rareté des fonctions, des services et autres recours attractifs). »⁵ (Moriconi-Ébrard, 2003).

4 Attraction/Attractivité in *Géococonfluences*, disponible en ligne sur :

<http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/attraction-attractivite>

5 MORICONI-ÉBRARD François, « Attraction », in LÉVY Jacques, LUSSAULT Michel (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, Paris 2003, p.92.

Ainsi, au-delà du « rythme temporel », les meilleurs candidats se sont interrogés plus largement sur le rapport attractivité/temporalité nécessaire à la compréhension des logiques spatiales en France. Dans certaines bonnes copies, l'analyse des flux et des mobilités a été un moyen de justifier ce rapport attractivité/temporalité et de définir des types d'espaces.

Une attractivité à contextualiser :

Beaucoup de candidats ont oublié de remettre la question de l'attractivité dans une temporalité spécifique, celle de la troisième phase de la mondialisation, prise comme la diffusion du capitalisme à l'échelle mondiale depuis la fin des années 1980. Une contextualisation de cette attractivité était nécessaire pour inclure les éléments plus globaux définissant les critères de l'attractivité des espaces en France : diffusion de la mondialisation, logiques capitalistes, stratégies mondialisées et sélectives des FTN, des investisseurs, différenciation et hiérarchisation des espaces. Dans ce contexte, l'attractivité des espaces en France répond à des logiques multiples qui dépassent bien évidemment le cadre français. En effet, dans le contexte de globalisation ou de mondialisation financière⁶, les aires métropolitaines semblent les plus attractives pour les grandes firmes notamment s'agissant des activités de direction et plus largement du tertiaire supérieur et de l'innovation technologique. L'implantation de certaines FTN dans les aires métropolitaines va, par exemple, renforcer les hiérarchies urbaines mais également créer des polarisations à différentes échelles, à l'échelle métropolitaine. Par conséquent, du fait de la mondialisation, les espaces, et en particulier les espaces métropolitains, sont de plus en plus mis en concurrence et cherchent à attirer toujours plus d'habitants, de touristes et d'activités. L'attractivité est devenue aujourd'hui l'une des priorités des politiques d'aménagement du territoire⁷. Beaucoup de candidats ont donc, à juste titre, analysé les stratégies des acteurs qui cherchent à renforcer l'attractivité des espaces : l'Etat, les acteurs locaux, certains acteurs privés.

Attractivité, espace et temporalités :

Les meilleurs candidats se sont interrogés sur le rapport temps/espace et ses conséquences sur l'attractivité des espaces en France. Plusieurs pistes ont été envisagées par les candidats comme la contraction de l'espace-temps avec l'évolution des moyens de transport ou encore la question du cyberspace qui permet de remettre en partie en cause certaines logiques d'attractivité qui existaient jusqu'alors. L'exemple de certains acteurs politiques locaux de campagnes françaises qui équipent leurs communes en fibre optique afin d'accéder au très haut débit a été repris dans de nombreuses copies. Ces aménagements, associés au prix du foncier bien inférieur à beaucoup d'espaces urbains, permettent de rendre certains espaces ruraux attractifs pour les ménages. Le télétravail et certaines représentations positives liées à la campagne peuvent donc créer une attractivité nouvelle pour des espaces souvent en marge des grands pôles où se concentrent investissements, activités et populations. Pour autant, des processus de ce type ne remettent pas en cause les grandes logiques d'organisation spatiale en France. L'espace reste central et l'avènement d'internet n'a pas, comme le rappelle F. Lasserre, entraîné la « fin de la géographie »⁸. Le sujet supposait également d'envisager des degrés d'attractivité (forte à faible, en évolution, temporaire...). L'analyse des gradients géographiques c'est-à-dire de « l'appartenance des lieux à des champs de force qui se déploient à différents échelons géographique »⁹ était particulièrement attendue.

6 GHORRA-GOBIN Cynthia, *Dictionnaire des mondialisations*, Armand Colin, collection U, 2006.

7 BOURDEAU-LEPAGE Lise, GOLLAIN Vincent, *Attractivité et compétitivité des territoires. Théories et pratiques*, CNER, Paris, 2015, 205 p.

8 LASSERRE Frédéric, « Internet : la fin de la géographie ? », *Cybergeo : European Journal of Geography*, document 141, mis en ligne le 31 octobre 2000.

9 PUMAIN Denise, « Gradient », in *Hypergéographie* disponible en ligne à l'adresse suivante : <http://www.hypergeo.eu/spip.php?article69>

« Espaces » :

D'après *Les mots de la géographie*¹⁰, « l'espace géographique est à la fois un système de relations et un produit social organisé, celui d'une société qui a utilisé et aménagé l'espace terrestre sur lequel elle s'est installée ». Il comprend donc l'ensemble des lieux et de leurs relations. Ici, il s'agissait de proposer une définition des espaces en lien avec le concept d'attractivité. Aussi, l'espace n'est pas à envisager comme étant absolu mais comme étant relatif. Comme le rappellent Jacques Lévy et Michel Lussault, cette logique se retrouve chez Isaac Newton pour lequel « il existe un ordre intangible qui assigne aux astres des localisations résultant de la loi de la gravitation ». A cette approche positionnelle, il faut ajouter une approche relationnelle, c'est-à-dire que « les objets spatialisés entrent, à travers leurs relations, dans la construction de l'espace »¹¹.

« France » :

La France est ici le cadre d'étude. Il ne s'agit pas d'étudier l'attractivité des espaces français ou « de France » mais « en France » : les copies ne devaient donc pas proposer de comparaison à l'échelle internationale mais un traitement des espaces à l'échelle de la France métropolitaine ou ultra-marine afin de mettre en évidence l'organisation spatiale de cette dernière à travers le prisme de l'attractivité.

Selon l'Insee, 83 % de la population française vit aujourd'hui dans une grande aire urbaine. Ces aires urbaines sont d'ailleurs les espaces qui attirent le plus de populations et d'activités, pourtant elles n'occupent que 41 % de la superficie du territoire national¹². Les autres espaces sont-ils pour autant répulsifs ? En fonction de la nature de l'attractivité (résidentielle, touristique, industrielle, métropolitaine...), on aboutit à des structures spatiales spécifiques en France et des paysages qu'il pouvait être pertinent d'expliquer.

Les meilleurs analyses de candidats faisaient le lien entre l'attractivité des espaces et les mutations qui affectent le territoire français :

- les processus spatiaux de mondialisation et de métropolisation,
- les mutations sur le plan politico-institutionnel entraînant une multiplication des acteurs et des échelles d'action : décentralisation, réforme territoriale, « société civile »,
- les mutations des systèmes productifs : de nouvelles localisations industrielles et de nouvelles centralités économiques influent sur l'attractivité des espaces,
- l'affirmation des problématiques environnementales et du développement durable dans les dynamiques spatiales et les politiques d'aménagement,
- la prise en compte de contextes spécifiques notamment dans le cas des interfaces : espaces maritimes et frontaliers, littoraux...,
- ces mutations entraînent enfin des différenciations spatiales importantes : certains espaces sont valorisés tandis que d'autres apparaissent en crise ou délaissés.

Enfin, l'Outre-mer faisait partie du sujet. Or le jury a noté encore beaucoup trop d'oublis concernant les espaces ultra-marins.

10 BRUNET Roger, FERRAS Robert, THERY Hervé, *Les mots de la géographie*, Reclus/ La Documentation Française, Paris, 2005 (3^{ème} édition), 518 p.

11 LÉVY Jacques, LUSSAULT Michel, « Espace » in LÉVY Jacques, LUSSAULT Michel (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, Paris 2003, p.325-333.

12 Insee et Observatoire des territoires, disponible en ligne à l'adresse suivante : <http://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/observatoire-des-territoires/fr/dynamiques-de-population>

Quelques grands axes de réflexion attendus :

Comme chaque année, aucun plan spécifique n'était attendu par le jury. Les grands axes de réflexion organisés ici sous la forme d'un plan ne sont que des propositions.

Le sujet posé soulevait plusieurs questions : comment définir l'attractivité des espaces en France ? Quels sont les enjeux liés à l'attractivité des espaces ? Comment l'attractivité opère-t-elle une différenciation entre les espaces en France aux différentes échelles ? Comment développer l'attractivité d'un espace donné ?

A partir de ces questions multiples, le plan proposé ci-dessous est structuré par l'ambivalence de l'attractivité des espaces en France aux différentes échelles. En effet, par ses processus, elle constitue un défi pour la durabilité en entraînant une sélection des espaces, des inégalités multiples et des pressions sur l'environnement. Mais dans le même temps, elle permet le développement et la valorisation des espaces.

Proposition de plan :

I. Attractivité et dynamiques spatiales en France dans le contexte de mondialisation et de métropolisation

Cette partie a pour objectif de mettre en évidence l'attractivité des espaces et ses manifestations.

1. L'attractivité des espaces en France aux différentes échelles

Quels sont les espaces concernés par cette attractivité aux différentes échelles ?

- Echelle nationale : la polarisation parisienne et les métropoles, les espaces littoraux, certains espaces frontaliers, les espaces touristiques
- Echelles régionale et locale : centralités multiples des aires métropolitaines (modèle polycentrique), développement de l'attractivité des espaces en périphérie des villes (espaces "de nature", espaces récréatifs, espaces ruraux)

2. Une attractivité à l'origine de concentrations et de flux (de personnes, de capitaux, d'information...)

L'idée est de montrer que l'attractivité des espaces se manifeste par un processus d'accumulation et de concentration et par de multiples flux et interactions spatiales.

On peut donc ici mettre en évidence l'aspect dynamique de l'attractivité à travers les mobilités et les flux induits (temporaires ou définitifs, réguliers ou irréguliers).

3. Une attractivité liée à de nouvelles logiques spatiales

L'analyse s'intéresse ici aux facteurs de l'attractivité en lien avec de multiples logiques spatiales en partie renouvelées :

- centralité (théorie des lieux centraux),
- nouvelles logiques liées à l'implantation des activités (espaces productifs),
- logiques culturelles et sociales (notamment le développement d'une société du tourisme et des loisirs),
- logiques environnementales liées à la qualité du cadre de vie.

II. L'attractivité des espaces en France : des enjeux multiples face à la durabilité.

Il s'agit de montrer que l'attractivité des espaces en France interroge la notion de développement durable par les enjeux qu'elle soulève.

1. Attractivité et concurrences spatiales

L'analyse de cette concurrence spatiale peut se faire à différentes échelles. D'un côté, les espaces sont mis en concurrence pour attirer les populations et/ ou les investissements. De l'autre, au sein des espaces attractifs, peuvent se développer des formes de concurrences

spatiales (exemple des espaces littoraux attractifs caractérisés par des usages multiples et en concurrence).

2. Attractivité et inégalités socio-spatiales

Les processus d'attractivité entraînent des différenciations spatiales et sociales à l'origine d'inégalités multiples. On peut par exemple penser aux inégalités entre les espaces ruraux en fonction de la proximité de métropoles ou d'aménités favorisant le tourisme / dualisation sociale au sein des aires métropolitaines dans le cadre du modèle polycentrique.

3. Attractivité et enjeux environnementaux

Les dynamiques spatiales d'accumulation et de concentration entraînent des effets environnementaux : consommation d'espace et de ressources, pollutions, émissions de gaz à effet de serre. Exemples : les espaces littoraux ou de montagne, les espaces périurbains: consommation d'espaces le plus souvent agricoles, augmentation du nombre de déplacements, des dépenses des ménages liées à ces déplacements, diminution des interactions sociales.

L'analyse de la saturation de certains espaces peut ici mobiliser les notions de "capacité de charge" ou de "limite de changement acceptable".

III. Gérer et développer l'attractivité des espaces en France

L'analyse s'intéresse ici aux réponses apportées par les différents acteurs aux enjeux soulevés par l'attractivité des territoires. Elle peut être sous-tendue par la question suivante: faut-il renforcer l'attractivité des espaces déjà dynamiques ou bien favoriser l'attractivité des espaces qui connaissent des difficultés ?

1. Gérer l'attractivité des espaces

Il s'agit d'analyser la façon dont les acteurs gèrent l'attractivité et la concentration de populations et d'activités dans certains espaces afin d'en corriger certains effets et d'améliorer la qualité de vie des habitants de ces espaces. Exemple : les enjeux des transports et des mobilités dans les aires métropolitaines (développement des infrastructures de transport public) / la mise en place de multiples dispositifs de protection (parcs naturels périurbains, espaces protégés dans des régions de tourisme de masse...)

2. Attractivité des espaces et relations entre acteurs

Cette partie peut être l'occasion pour les candidats de s'interroger sur les acteurs et sur la pertinence des périmètres institutionnels et politiques pour le développement de l'attractivité des espaces.

En effet se pose la question des effets de la réforme territoriale sur l'attractivité des espaces. La réorganisation des compétences et le nouveau découpage régional interrogent la capacité des espaces à innover et à se démarquer des autres espaces.

Par ailleurs, les acteurs des espaces sont amenés à coopérer quelles que soient leurs compétences et leur échelle d'action. Ils développent des stratégies visant à valoriser et à rentabiliser les potentialités économiques, culturelles et "naturelles" des espaces (exemple du "marketing territorial").

3. Des politiques d'aménagement du territoire visant à développer l'attractivité des espaces

Afin de rendre certains espaces attractifs, les acteurs publics aux différentes échelles envisagent des politiques d'aménagement du territoire articulées autour de la réalisation de grands projets d'infrastructures (autoroutes, TGV, aéroports, ports...) et des équipements (universités, parcs technologiques). Certains dispositifs visent à contribuer à l'attractivité des espaces (politique de la ville, pôles de compétitivité, pôles d'excellence rurale, patrimonialisation).

On peut attendre une analyse critique soulignant les limites de certaines de ces politiques (comme par exemple certaines gares TGV).

On peut aussi envisager d'autres types de plan notamment une troisième partie dans laquelle le candidat proposerait une typologie. Toutefois, cette dernière n'est efficace que si les critères sont clairement expliqués en amont. De même, une typologie ne doit pas amener à des répétitions d'éléments déjà développés précédemment. Enfin, la typologie ne peut pas se substituer à une conclusion qui doit clore la démonstration.

Remarques relatives à la conclusion :

Les membres du jury ont constaté que de nombreuses conclusions étaient incomplètes dans la mesure où une simple synthèse du développement était proposée.

Une ouverture est attendue de la part des candidats qui se doivent de proposer une dissertation complète.

Exemples d'ouverture en lien avec les axes de réflexion précédents :

- les candidats peuvent être amenés à « dépasser » le sujet en montrant les limites des lois de l'espace et en mettant en évidence l'apport des logiques sociales dans l'organisation spatiale de la société française.
- les candidats peuvent aussi envisager une ouverture sur l'attractivité de la France en général, en reprenant par exemple des éléments de l'analyse de Jacques Lévy dans *Réinventer la France*¹³.

Remarques relatives à la rédaction :

- Les candidats doivent être en mesure de rédiger une dissertation soignée et correctement rédigée. A la lecture des propositions des candidats, le jury relève encore de trop nombreuses fautes d'orthographe et de conjugaison dans les copies.
- La présentation générale des dissertations est satisfaisante dans l'ensemble. Néanmoins les très nombreux éléments glissés entre parenthèses de façon énumérée dans certaines copies ne permettent pas aux candidats d'intégrer pleinement l'information donnée dans la démonstration. Il vaudrait mieux rédiger entièrement afin de justifier plus efficacement les idées énoncées.

Remarques relatives aux croquis et à la carte de synthèse :

➤ Carte de synthèse

Faire une carte, c'est avant tout faire des choix. Il est parfois difficile d'être exhaustif dans la carte de synthèse. Aussi, on pouvait tout à fait envisager cette année de réaliser une carte qui traite d'un aspect essentiel du sujet tout en la commentant afin d'argumenter ses choix et d'indiquer les limites de la représentation cartographique réalisée.

Une des questions principales du sujet portait sur l'attractivité des villes en France et leurs rôles dans les dynamiques spatiales en œuvre aujourd'hui. Cette carte, à l'échelle nationale, permettait de représenter les aires urbaines qui attirent et qui cumulent les hommes et activités tout en organisant autour d'elles les espaces périphériques. Cette carte, largement inspirée de celle publiée dans *La France géographie en mouvement*¹⁴, met l'accent sur des éléments centraux du sujet :

¹³ LÉVY Jacques, *Réinventer la France*, Fayard, 2013.

¹⁴ Carte intitulée « Le système urbain français », publiée dans REGHEZZA-ZITT Magali, *La France, une géographie en mouvement*, La Documentation photographique n° 8096, 2013, p. 8.

✓ *Les espaces en France et la polarisation parisienne*

La carte permet d'insister sur le poids de l'agglomération qui attire les fonctions de commandement dans tous les domaines.

La place de Paris dans le réseau urbain français et son aire d'influence très large devaient, par ailleurs, être expliquées par le candidat dans le cœur de la démonstration.

✓ Un modèle gravitaire amplifié par les réseaux de transport.

On peut ainsi reprendre, dans la démonstration en complément de la carte, les travaux de Denise Pumain mais aussi d'Anne Bretagnolle concernant l'impact de la contraction de l'espace-temps pour certaines petites villes ou villes moyennes en France.

La question des transports dans l'attractivité des espaces en France pourrait être développée autour de quelques exemples (comme celui de l'effet TGV pour la ville d'Avignon à opposer au cas de la gare TGV Haute Picardie).

✓ *L'attractivité exercée par les espaces métropolitains et de nombreux espaces littoraux (attractivité des espaces et dynamiques migratoires).*

La carte permet de mettre en évidence l'attractivité des grandes aires urbaines métropolitaines où se concentre en grande partie la population française.

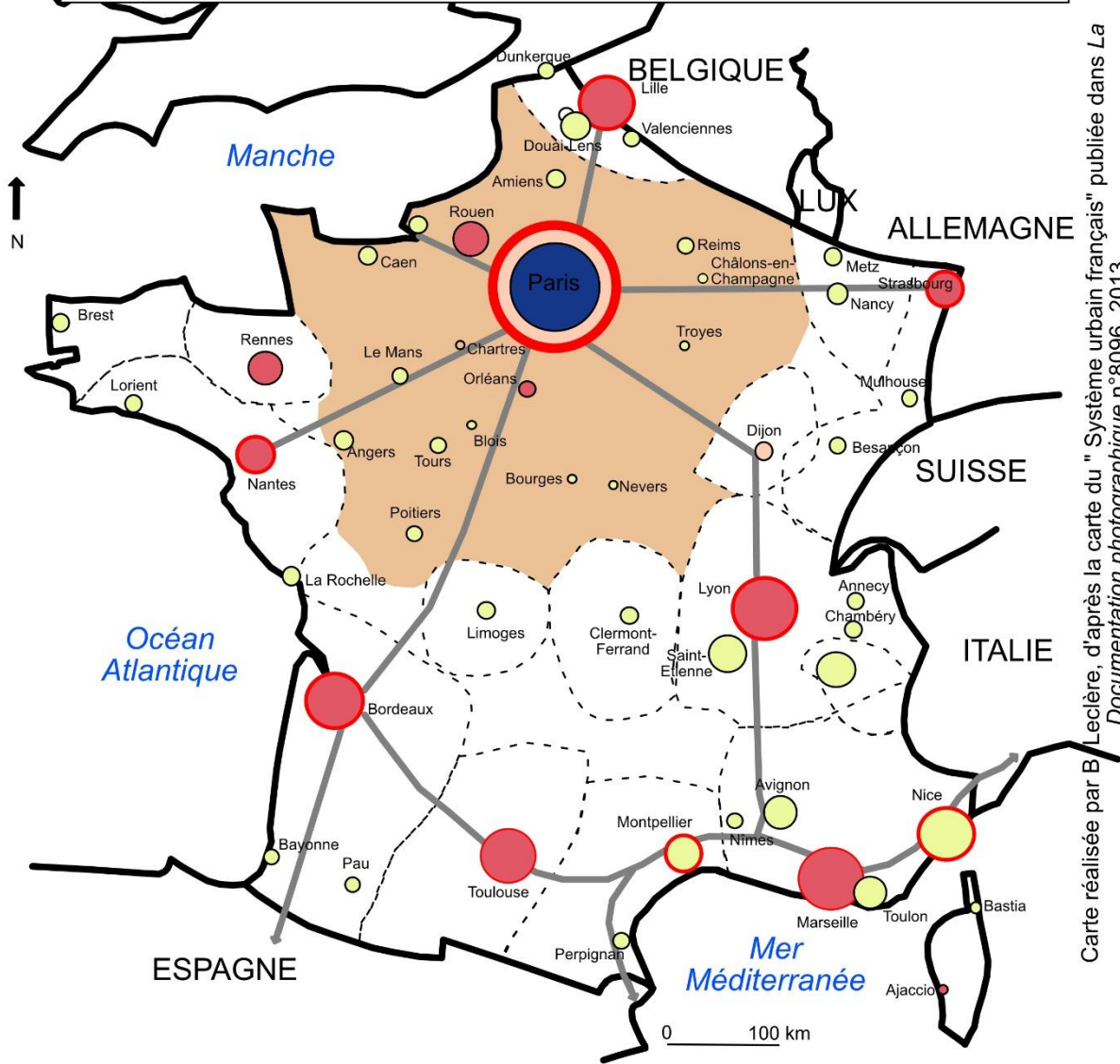
De la même façon, en complément de la carte, il faudrait revenir sur le caractère attractif de nombreux littoraux français.

La carte propose déjà un nombre important d'informations et traite bien de l'attractivité des espaces en France. Néanmoins, une des limites de cette représentation cartographique est l'absence de dynamique. En effet, il aurait été intéressant d'indiquer les mobilités pour mettre en évidence le rôle structurant de certains espaces (métropoles, certains espaces transfrontaliers par exemple), néanmoins faire ce choix aurait rendu la carte illisible. Un candidat qui commente ponctuellement sa carte tout au long de la copie et qui est capable d'en mesurer les manques adopte une démarche éminemment géographique.

La carte ne permet pas de mettre en évidence l'attractivité différenciée des systèmes productifs. Il aurait pu être intéressant pour les candidats de proposer une autre carte représentant les espaces productifs en France en fonction de leur attractivité et des raisons de cette attractivité. On aurait ainsi pu souligner le caractère « temporaire » de l'attractivité en mettant en évidence des espaces productifs, attractifs hier, comme le Bassin lorrain, mais qui apparaissent aujourd'hui comme répulsifs malgré les tentatives de reconversion. Une telle carte aurait permis d'illustrer les mutations des systèmes productifs avec le poids croissant des services aux entreprises mais aussi à la personne. La plupart des candidats aurait pu utiliser la carte comme base de réflexion sur le rythme temporel de l'attractivité notamment au travers des « temps » du tourisme (l'été pour une grande partie des littoraux, l'hiver pour certains espaces de montagnes).

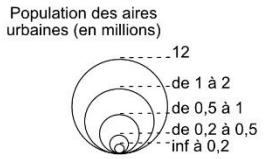
Enfin, une carte de synthèse traite de certains phénomènes à une échelle donnée. Aussi cette dernière doit être constamment mise en lien avec le reste de la copie qui doit proposer des analyses à d'autres échelles. En effet, les aires métropolitaines en France s'organisent autour de centralités multiples (modèles polycentriques) ce qui permet de nuancer l'organisation en auréoles concentriques purement gravitaire. De la même façon, il faut nuancer certains modèles comme celui de von Thünen. Les espaces ruraux en périphérie des villes ne servent plus beaucoup le centre mais forment des espaces productifs agricoles tournés vers l'exportation à l'international. Par ailleurs, ces espaces ruraux sont attractifs pour certaines firmes (on peut penser à la Beauce par exemple).

La France, "un espace de gradients d'urbanité" à l'attractivité différenciée

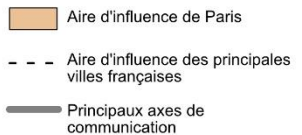


Carte réalisée par B. Leclère, d'après la carte du "Système urbain français" publiée dans La Documentation photographique n°8096, 2013

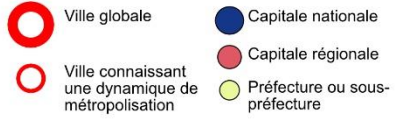
1. Des aires urbaines hétérogènes...



2. ...qui attirent activités et hommes et structurent l'espace...



3. ...grâce à des fonctions métropolitaines et/ou de commandement à différentes échelles.



N.B. Les contours de la carte sont volontairement gras. En effet, les candidats étaient amenés cette année à réaliser la carte de synthèse sans fond de carte. Cet exercice a posé certaines difficultés, il est donc nécessaire de s'appropriier les contours de la France métropolitaine mais aussi les localisations des principales villes françaises.

➤ Croquis intermédiaires

De même pour les croquis intermédiaires, de nombreuses possibilités s'offraient aux candidats. On peut par exemple penser aux croquis permettant de s'interroger sur l'attractivité des espaces de l'Outre-mer français (voir l'exemple de Mayotte).

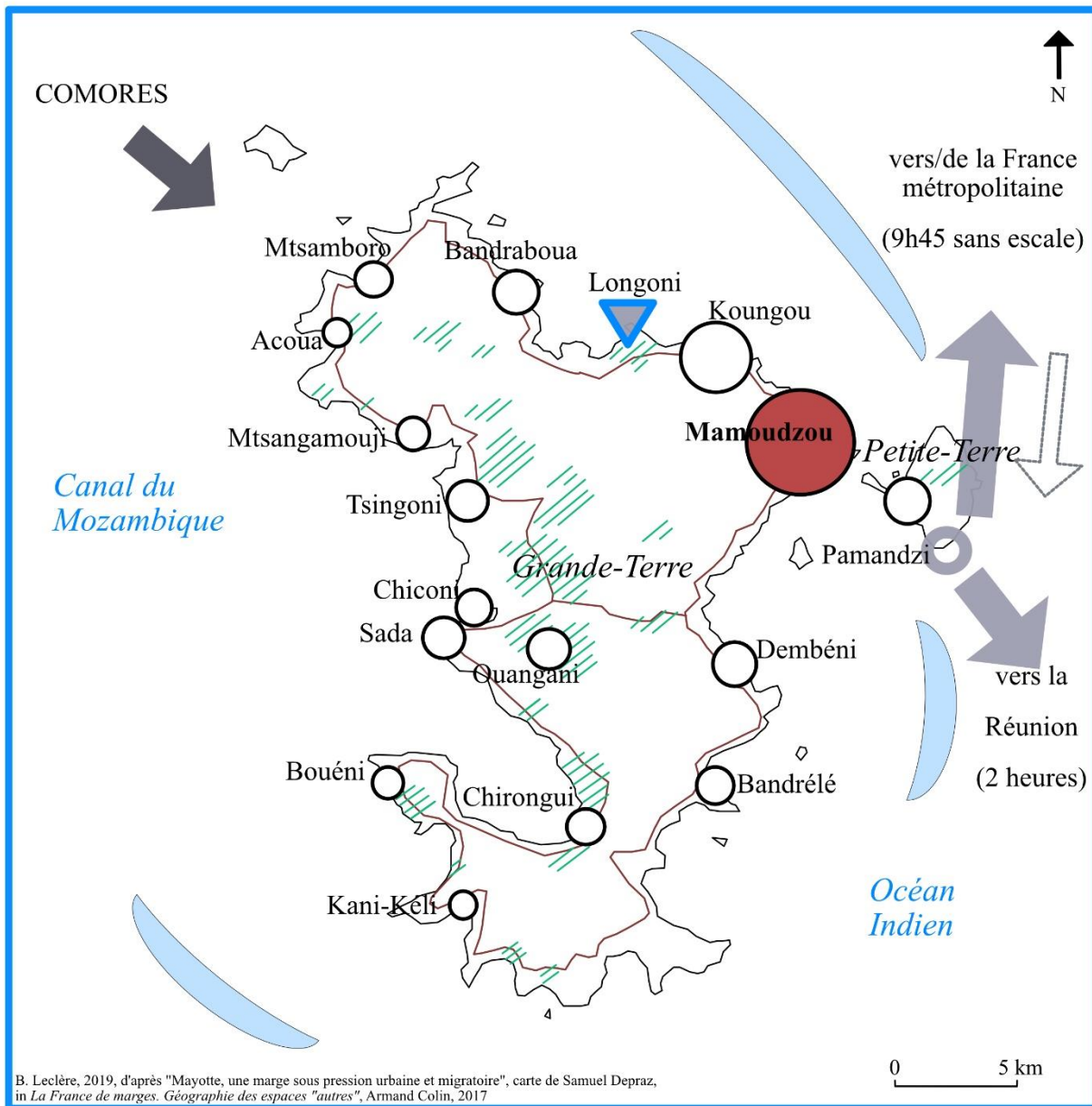
Nous rappelons ici que les croquis doivent avoir un titre, une légende organisée, une échelle, une orientation et que la sémiologie graphique doit être maîtrisée. De plus, la lisibilité est essentielle à la compréhension du croquis. Par ailleurs, le croquis est à envisager comme une démonstration et doit permettre de progresser dans le développement. La conception et la réalisation d'un croquis demandent également aux candidats des qualités de synthèse ainsi que la capacité à réadapter et/ou transformer des cartes étudiées au cours de leur préparation. Cela nécessite d'avoir la maîtrise d'un certain nombre de fonds de cartes mobilisables pour plusieurs sujets.

Tout comme pour la carte de synthèse, réaliser un croquis consiste à faire des choix. Tout ne peut être représenté, il y a donc une nécessaire simplification d'une réalité complexe dans le but de mettre en évidence certains points qui vont venir alimenter une réflexion plus générale. Par exemple, dans le croquis ci-dessous, les flux migratoires ne sont pas tous indiqués pour illustrer l'ambivalence attraction/répulsion propre à Mayotte en fonction des populations. Ajouter les mobilités fréquentes dans les deux sens entre Mayotte et les Comores, ou entre Mayotte et Madagascar (où la diaspora mahoraise est importante) aurait rendu la lecture plus complexe et « brouillé » la démonstration cartographique. On fait donc le choix ici de représenter des éléments qui vont « servir » l'analyse ce qui n'empêche pas, dans le commentaire qui suit le croquis, de nuancer les idées représentées.



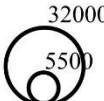

Le croquis permet de s'interroger sur le rapport attraction/répulsion de l'espace mahorais. Le titre en posant d'emblée la question de la répulsion aide le lecteur de la copie à analyser une organisation spatiale spécifique en partant des représentations les plus fréquentes à savoir que Mayotte est un espace répulsif. Il s'agira de déconstruire cette idée en montrant que Mayotte peut être un espace attractif pour différents types de populations (travailleurs qualifiés ou non, métropolitains ou comoriens principalement) et d'activités. En effet, sont représentées, par exemple, les migrations des fonctionnaires français métropolitains qui s'installent sur l'île pour des durées limitées (quelques années avant de retourner en métropole ou de partir vers un autre espace ultra-marin) et pour qui Mayotte représente un espace attractif. Leurs salaires y sont plus importants qu'en France métropolitaine grâce à certaines primes, de même la tropicalité et l'insularité peuvent parfois être perçues comme des atouts. Néanmoins, ces représentations, qui influent sur l'attractivité des espaces, fluctuent en fonction du contexte et des acteurs. On pourra penser à l'image négative parfois véhiculée par les médias autour des questions de développement ou des migrations illégales. De même, l'enclavement ainsi que la faiblesse des liaisons à la métropole sont des données importantes à prendre en compte dans le manque d'attractivité de l'île. Pour représenter cette idée sur la carte, on fait le choix ici d'indiquer la distance-temps aux principaux espaces desservis.

Enfin, ce croquis permet à une autre échelle de montrer comment s'organise l'espace mahorais autour de deux processus : la littoralisation des activités et des hommes et le poids de la capitale administrative. L'attractivité de Mamoudzou et celle du littoral renforcent le caractère répulsif de nombreux espaces du centre de l'île. Néanmoins, ces périphéries rurales peuvent pour certaines être considérées comme des espaces attractifs notamment pour le développement de certaines activités agricoles (on pensera à la production d'ylang-ylang).



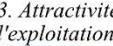

Mayotte, un espace ultra-marin répulsif ?






I. La capitale administrative et le littoral : principaux espaces attractifs de l'île

-  Mamoudzou, principal centre de gravité de l'île
-  Route principale, illustration de la littoralisation
-  Principales communes (nombre d'habitants (recensement 2017))
-  Espaces agricoles et forestiers répulsifs

II. Des ressources et aménités naturelles au fort potentiel d'attractivité

1. *Attractivité agricole*
 Espaces de production d'ylang-ylang, bananeraies, cocoteraies, palmeraies
2. *Attractivité touristique*
 Récifs coraliens, délimitations du lagon
3. *Attractivité liée au contrôle et à l'exploitation de l'océan*
 ZEE (200 milles nautiques autour du lagon)
 Port principal

III. L'espace mahorais entre attraction et répulsion.

1. *Mayotte, un espace attractif dans son environnement régional...*
 Migrants majoritairement originaires des Comores et d'Afrique de l'Est
2. *...mais aussi pour certaines catégories de la population métropolitaine.*
 Installation de fonctionnaires métropolitains pour une durée déterminée
3. *Le tropisme métropolitain et réunionnais*
 Migrations de Mahorais

Pour le jury, Anne-Claire Souali, Benjamin Leclère, Guillaume Makhlouf